

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **BRAWO RR - Komponente A**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Étanchement époxy*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :** *BRAWO SYSTEMS GmbH
Blechhammerweg 13-17
67659 Kaiserslautern
Deutschland/Germany*

Tel: +49(0)631-205 61 100
- **Service chargé des renseignements :** *Technische Abteilung
msds@brawoliner.com*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** *+49 (0) 61 31 - 19 240 (Giftnotruf Mainz)*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
*Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- **Pictogrammes de danger**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Attention

*2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes
Masse de réaction du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-(2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl]oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 1)

- Produits de réaction de l'hexane-1,6-diol avec le 2-(chlorométhyl) oxirane (1:2)
 anhydride maleique
 toluène-4-sulfonate de méthyle
 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14
- **Mentions de danger**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - **Indications complémentaires:** EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
 - **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205	50-70%
CAS: 9003-36-5 Numéro CE: 701-263-0	Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-({2-[4-(oxirane-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥10-<25%
CAS: 933999-84-9	Produits de réaction de l'hexane-1,6-diol avec le 2-(chlorométhyl)oxirane (1:2) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<10%
CAS: 100-51-6	Alcool benzylque Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 80-48-8 EINECS: 201-283-5	toluène-4-sulfonate de méthyle Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8	oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317, EUH205	≥0,1-<0,5%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6	anhydride maleique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥0,001 %	<0,001%

· Indications complémentaires

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- après inhalation : Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- après contact avec les yeux : Recourir à un traitement médical
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après ingestion : Rincer la bouche
Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente A**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente A**

· **Classe de stockage :** 10

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 108-31-6 anhydride maleique

VLEP	Valeur momentanée: 1 mg/m ³
	All

· DNEL

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL	4 mg/kg bw/Tag (ArL) 20 mg/kg bw/Tag (Ark)
Dermique	DNEL	8 mg/kg bw/day (ArL) 40 mg/kg bw/day (Ark)
Inhalatoire	DNEL	22 mg/m ³ (ArL) 110 mg/m ³ (Ark)

CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

Oral	DNEL	1 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	1,7 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	0,98 mg/m ³ (ArL)

· PNEC

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

PNEC	0,527 mg/l (Mee) 0,1 mg/l (Mew) 1 mg/l (Sue)
PNEC	0,456 mg/kg dwt (Bod) 5,27 mg/kg dwt (Sue)

CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

PNEC	0,00072 mg/l (Mew) 0,0072 mg/l (Eau douce)
PNEC	80,12 mg/kg dwt (Bod) 6,677 mg/kg dwt (Sed) 66,77 mg/kg dwt (Sue)

· Indications complémentaires

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 5)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
 - Si les mesures de ventilation ne permettent pas de respecter les limites du lieu de travail ou si les locaux ne peuvent être ventilés techniquement, il faut porter un appareil de protection respiratoire : Utiliser des filtres combinés A1-P2 (brun/blanc) dans les pièces ventilées. S'il faut s'attendre à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome.
- **Protection des mains :**
 - Gants de protection.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
 - gants en nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm
 - Caoutchouc nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Temps de pénétration: ≥ 480 min
 - Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
- **Protection des yeux/du visage**
 - non nécessaire.
- **Protection du corps :**
 - Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur :** vert
- **Odeur :** caractéristique
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**
 - >200 °C (CAS: 25068-38-6 Polymères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropyloxirane et homologues)
- **Point d'éclair :** >93 °C

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 6)

· Température d'inflammation :	184 °C (CAS: 25068-38-6 Polymères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropoxyirane et homologues)
· pH	Non applicable. Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	<0,1 hPa (CAS: 25068-38-6 Polymères de propyl-2, 2-diphényl-4,4'-dipropoxyirane et homologues)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente A**

(suite de la page 7)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *Aucune réaction dangereuse connue*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes

Dermique	LD50	23000 mg/kg (Kaninchen)
----------	------	-------------------------

CAS: 9003-36-5 Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-{[2-[4-(oxirane-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy]méthyl}oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane

Oral	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Kaninchen)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (Ratte)
	NOAEL 2nd year study	200 mg/kg (Maus, mouse) 200 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4178 mg/l (Ratte)

CAS: 80-48-8 toluène-4-sulfonate de méthyle

Oral	LD50	341 mg/kg (Ratte)
------	------	-------------------

CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

Oral	LD50	17100 mg/kg (Ratte)
------	------	---------------------

CAS: 108-31-6 anhydride maleique

Oral	LD50	1090 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2620 mg/kg (Ratte)

- **de la peau :** *Provoque une irritation cutanée.*
- **des yeux :** *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- **Sensibilisation :** *Peut provoquer une allergie cutanée.*
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Cancérogénicité** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité pour la reproduction** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 8)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes

IC50	>42,6 mg/l (Bak)
LC50/96h	2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	1,8 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

CAS: 9003-36-5 Masse réactionnelle du 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane et du 2-({2-[4-(oxirane-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane et du 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]dioxirane

LC50/96h	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	>100 mg/l (Leucidus idus)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

IC50/72h	700 mg/l (Algen)
LC50/96h	460 mg/l (Pimephales promelas) 10 mg/l (Lepomis macrochirus)

CAS: 68609-97-2 oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

EbC50/72h	843 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>5000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 1800 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50	>100 mg/l (BEL)
NOEC	500 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** *Non applicable.*

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 9)

- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 10)

· ADR	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranes)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxide derivatives), MARINE POLLUTANT
· IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxide derivatives)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR	
· Classe	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9

· **IMDG, IATA**

· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA	III
--------------------------	-----

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin :	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Indice Kemler :	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· No EMS :	90
· Stowage Category	F-A,S-F
	A

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR	
· Quantités exceptées (EQ):	E1
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente A**

(suite de la page 11)

· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2, 2'-[(1-MÉTHYLÉTHYLIDÈNE) BIS(4, 1-PHÉNYLÈNEOXYMÉTHYLÈNE)]BISOXIRANES), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit **BRAWO RR - Komponente A**

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 16: Autres informations

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique :** Département sécurité
- **Date de la version précédente:** 10.02.2021
- **Numéro de la version précédente:** 26
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 - Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 - STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 09.02.2024

Révision: 09.02.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit BRAWO RR - Komponente A

(suite de la page 13)

*Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3**** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR